

# Concours

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Magazine / Musée national suisse**

Band (Jahr): - **(2021)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Qu'est-ce que c'est ?

— Énigme —

## Indice :

*Pour y voir clair, il faut avoir l'esprit aussi affûté qu'un couteau (ou qu'un diamant), et lire attentivement le magazine !*

Devinez à quoi pouvait bien servir l'objet représenté sur la photo.

Si vous pensez avoir la réponse, écrivez-nous avant le 1<sup>er</sup> août 2021 à l'adresse suivante :

**magazin@nationalmuseum.ch**

La solution de l'énigme paraîtra dans le prochain magazine qui sortira en septembre 2021.

Un tirage au sort parmi les réponses correctes vous permettra peut-être de gagner une adhésion annuelle à l'Association des Amis du Château de Prangins. L'association propose à ses membres de nombreux avantages, dont l'entrée libre au Château de Prangins. Pour plus d'informations, veuillez consulter : [amisduchateau.deprangins.ch](http://amisduchateau.deprangins.ch)



23

## Vous m'en direz tant !

— Solution de la dernière énigme —

La soie est une marchandise onéreuse. Lorsque le dessiccateur ci-contre est apparu, au XIX<sup>e</sup> siècle, elle se négociait au poids. La soie peut absorber une quantité équivalant au tiers de son propre poids sans qu'il n'y paraisse. Pour garantir le caractère équitable des échanges, on avait créé dans plusieurs villes des institutions chargées de définir son poids de vente, les « conditions des soies ». C'était notamment le cas à Lyon, où Joseph-Louis Rogeat et ses fils avaient construit des fours en fonte et divers appareils, parmi lesquels un dessiccateur. Ce dernier reposait sur une idée de l'ingénieur Jean-François Persoz. Lui-même avait perfectionné le système



mis au point par Léon Talabot en 1841-1842, permettant de sécher la soie en une trentaine de minutes au lieu de plusieurs heures. Rogeat déposa le brevet du dessiccateur « Talabot-Persoz-Rogeat », du nom de ses trois créateurs, en 1853 et le présenta à l'Exposition universelle de 1855. L'exemplaire présenté ici a rejoint Zurich et la collection du Musée national par le truchement de l'établissement de séchage de la soie de Zurich, qui, entre 1846 et 1970, déterminait pour le compte de l'industrie de la soie zurichoise le poids auquel se négociait la précieuse matière. L'institut avait fait venir de Lyon quatre des appareils innovants de Rogeat en 1853.